

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 19 NOVEMBRE 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 19 NOVEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LENFANT, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excuses</u>	M. LEFEUVRE donne pouvoir à M. VIVIER Mme RACAPÉ
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. DEGOULET - Mme HERVÉ

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 24 septembre 2018
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

Affaires générales

1. Point sur la requalification du centre-bourg
2. Renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF
3. Diagnostic éclairage public
4. Distribution des sacs poubelles
5. Rapport de gestion 2017 de l'ARTESART
6. Titularisation de Thomas RENO

Finances

7. Clôture du budget lotissement des Trois-Chênes
8. Décision modificative budgétaire
9. Indemnités du Trésorier-receveur de La Suze
10. Taxe d'aménagement
11. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

12. Comptes-rendus des commissions communautaires
13. Comptes-rendus des commissions municipales

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 septembre 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Point sur la requalification du centre-bourg

Délibération 1911201801

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU les articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour confier à des entreprises la réalisation du réaménagement du centre-bourg,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de lancer une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la réalisation du réaménagement du centre-bourg,
- **AUTORISE** M. Le Maire (ou son représentant) à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise qui sera désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tous les documents liés à ce projet, ou à relancer une nouvelle procédure en application des dispositions de l'article 59 III du Code des marchés Publics si la procédure est déclarée infructueuse,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

2. Renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF

Délibération 1911201802

Le Conseil municipal autorise M. le Maire (ou son représentant) à signer les documents relatifs au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Diagnostic éclairage public

M. DESPRES présente le compte-rendu de la rencontre du 29 octobre dernier avec M. HAMELIN de Ohm-Ingénierie présentant le rapport sur le diagnostic éclairage public. Il apparaît que des améliorations pourraient être effectuées pour réaliser des économies d'énergie sous réserve d'un investissement financier.

En effet, une partie du réseau de l'éclairage public est vieillissante rue Eugène Vivier et rue Sainte Catherine. Les mats sont détériorés et les ampoules ne sont plus fabriquées. Deux armoires seraient à remettre aux normes sur le réseau et des lampes à changer en divers endroits sur la commune.

L'investissement à réaliser serait d'environ 40 000 euros. Une subvention de l'ADEME pouvant aller jusqu'à 70 % du coût permet d'aider les communes.

4. Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles aux habitants s'organisera cette année comme suit :

- ✓ Samedi 1 décembre 9h-12h : Permanence tenue par Mmes PROVOTS et MOREAU-TONNELIER
- ✓ Vendredi 7 décembre 16h-18h30 : Permanence tenue par MM. PAVARD et BLANCHET
- ✓ Samedi 8 décembre 9h-12h : Permanence tenue par MM. DEGOULET et LENFANT
- ✓ Samedi 5 janvier 2019 9h-12h : Permanence tenue par Mme LANGLAIS et M. THORETON

5. Rapport de gestion 2017 de l'ARTESART

Délibération 1911201803

Le Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin,

- Vu le rapport de M. Michel PAVARD, Maire,

- Vu les statuts et le règlement intérieur de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

- La collectivité de Chemiré-le-Gaudin étant actionnaire de l'ARTESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 approuvé au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Titularisation de M. Thomas RENOU

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Thomas Renou, Adjoint Technique a terminé sa période de stagiairisation et qu'il sera titularisé à compter du 19 décembre 2018.

7. Clôture du budget lotissement Bellevue les Trois Chênes

Délibération 1911201804

Suite à la vente de tous les terrains du lotissement, les membres du Conseil municipal décident de clôturer le budget lotissement Bellevue-Les Trois Chênes au 31 décembre 2018. Il est excédentaire de 18 572 euros.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Décision modificative budgétaire

Délibération 1911201805

M. Le Maire propose de prendre une décision modificative pour abonder le chapitre 012 charges du personnel, qui risque d'être trop juste pour les salaires de décembre.

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre 11

606321	Fournitures de petit équipement	- 1 000 euros
611	Contrats de prestations de services	- 1 000 euros
615221	Bâtiments publics	- 5 000 euros
6156	Maintenance	- 2 500 euros
6261	Frais d'affranchissement	- 500 euros

Chapitre 12

6411	Personnel titulaire	+10 000 euros
------	---------------------	---------------

La présente délibération est acceptée par dix voix pour et une abstention.

9. Indemnités du Trésorier-receveur de La Suze

Délibération 1911201806

Le Conseil municipal,

- Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

DÉCIDE par huit voix pour, deux abstentions et une voix contre

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Michel TERRIER, Percepteur, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 421.95 euros.

Le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

10. Taxe d'aménagement

Délibération 1911201807

La taxe d'aménagement est aujourd'hui de 4 % sur une échelle que les communes peuvent faire varier jusqu'à 5%. Comme en 2017, M. Le Maire propose de ne pas augmenter cette taxe en 2018.

À l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil municipal donne toutes délégations utiles à M. Le Maire (ou à son représentant) pour l'exécution de la présente décision.

11. Dépenses d'investissement

Délibération 1911201808

- | | |
|---|----------------|
| - Mise en service connecteur - Segilog (2051) | 118.80 euros |
| - Requalification du centre bourg - Dci environnement (2031) | 1 539.00 euros |
| - Mise en accessibilité de l'accueil périscolaire et des modulaires de l'école - Colas (2152) | 2 114.77 euros |

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12. Comptes-rendus des Commissions communales

- **École et Jeunesse.** M. DEGOULET explique que le PEDT (Projet Éducatif Territorial) est à réécrire suite au retour à la semaine des 4 jours à l'école.

Après échange avec le Directeur de l'école, il s'avère que l'entreprise Colas doit revenir pour terminer l'aménagement des accès aux modulaires.

- **Communication.** M. DEGOULET a demandé des devis pour l'impression des bulletins municipaux. L'imprimerie Cornuel de Chantenay-Villedieu a proposé la meilleure offre pour un montant de 690 euros HT pour 470 exemplaires. La séance de relecture est prévue le mercredi 12 décembre à 20h30 à la Mairie. La distribution aura lieu à partir du vendredi 21 décembre au soir, selon la répartition suivante :

- Zone A : Roland BLANCHET, Sylvia PROVOTS

- Zone B : Isabelle LANGLAIS, Mickaël DESPRÉS

- Zone C : Michel PAVARD, Franck THORETON

- Zone D : Paola MOREAU-TONNELIER

- Zone E : Miguel DEGOULET

13. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Environnement.** Mme MOREAU-TONNELIER explique que le tri sélectif est élargi à tous les emballages à partir de l'année 2019. Une information sera faite dans le bulletin de fin d'année. Des travaux sont en cours aux PAV du stade pour prendre en compte ce nouvel élément, mais aussi pour transférer les PAV situés aujourd'hui allée de Béchereau. En fin d'année, la commune ne comptera plus qu'un lieu qui regroupera tous les PAV.

- **11 novembre.** Mme PROVOTS explique que la journée s'est bien passée. Elle remercie Mme BEUZELIN pour l'animation musicale.

Questions diverses

- **PLU de La Suze sur Sarthe.** M. Le Maire de La Suze sur Sarthe informe le Conseil municipal de la révision du Plan Local d'Urbanisme de sa commune.

- **Association Culturelle Cantonale.** Mme MOREAU-TONNELIER présente les événements en préparation : nouvelle édition du rallye, théâtre par les jeunes.

- **Édition 2019 de « La Belle virée ».** M. THORETON explique que les lieux ne sont pas encore arrêtés pour juillet 2019. M. PAVARD précise qu'il est toujours possible de s'associer avec une autre commune.

- **Installation des illuminations de Noël.** L'installation se fera le samedi 1^{er} décembre par les élus (Isabelle LANGLAIS, Michel PAVARD, Miguel DEGOULET, Mickaël DESPRÉS, Marcel LENFANT et Roland BLANCHET).
- **Réactivation du Groupement de défense des Cultures.** À l'initiative de certains habitants, un bureau va être recréé. M. PAVARD fait un appel aux bonnes volontés. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la mairie.
- **Convention prêt de jeux pour l'accueil périscolaire entre la Ludothèque et la commune.** Ce service donne toute satisfaction et la convention sera renouvelée pour l'année 2019.
- **Courrier de la Préfecture motivant la non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.** La Préfecture a conclu que le caractère anormal de la sécheresse 2017 n'avait pas été démontré sur les périodes étudiées pour notre commune.
- **Désignation d'un conseiller municipal comme membre titulaire de la commission de contrôle pour la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) ainsi que de son suppléant.** M. Marcel LENFANT est désigné comme membre titulaire et de M. Roland BLANCHET comme membre suppléant.
- **Association Pengakro.** Mme LANGLAIS explique que le montage du financement pour le marché couvert est toujours à l'ordre du jour, même si certaines aides ont été refusées. Le dossier va être déposé à l'association des maires ruraux de France au mois de février 2019. Mmes PUISSET et LECHÊNE-PAPILLON suivront une formation à l'Hôtel de Région afin d'accompagner au mieux le projet dans la recherche de financement.
- Le pot de fin d'année pour le personnel communal aura lieu le vendredi 14 décembre à 18h30 à la mairie.

La séance est levée à 22h45.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 19 novembre 2018 :

- *Délibération n° 1911201801 : point sur la requalification du centre-bourg*
- *Délibération n° 1911201802 : renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF*
- *Délibération n° 1911201803 : rapport de gestion 2017 de l'ARTESART*
- *Délibération n° 1911201804 : clôture budget lotissement Bellevue les Trois-Chênes*
- *Délibération n° 1911201805 : décision modificative budgétaire*
- *Délibération n° 1911201806 : indemnités du Trésorier-receveur de La Suze*
- *Délibération n° 1911201807 : taxe d'aménagement*
- *Délibération n° 1911201808 : dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 19 novembre 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
		Absent excusé	
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON
Absente		Absente excusée	
M. Bertrand VIVIER			